

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. Boris Calame, François Lefort, Yves de  
Matteis, Guillaume Käser, Frédérique Perler, Delphine  
Klopfenstein Broggin, Henry Rappaz, Mathias  
Buschbeck, Christian Frey, Olivier Baud*

*Date de dépôt : 16 avril 2018*

## **Proposition de motion**

### **Un « radar bruit » à Genève pour lutter contre les incivilités et protéger la population des émissions sonores excessives**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que 60% de la population genevoise souffre de l'excès de bruit ;
- que le bruit est un facteur de stress important qui péjore les conditions de vie, de repos et de santé de la population ;
- qu'il favorise dès lors le développement de pathologies graves, telles que les maladies cardiovasculaires et le diabète ;
- que les conséquences de cette pollution sonore se chiffrent à près de 2 milliards de francs par an en Suisse ;
- que le comportement de certains propriétaires et/ou conducteurs de véhicules motorisés engendre des nuisances inadmissibles pour les riverains de nombreux axes routiers ;
- qu'un comportement ou une conduite particulière peuvent engendrer le réveil de centaines de personnes, tout au long de son trajet ;
- que la police genevoise n'est techniquement pas outillée pour constater un « flagrant délit » en matière d'excès de bruit d'un véhicule ;
- que le « droit à un environnement sain » est inscrit dans la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE / A 2 00 / Art. 19) ;

- que « l'Etat protège les êtres humains et leur environnement », mais aussi qu'« il lutte contre toute forme de pollution et met en œuvre les principes de prévention, de précaution et d'imputation des coûts aux pollueurs » (Cst-GE, Art. 157),

invite le Conseil d'Etat

- à acquérir ou développer un appareil qui permette de mesurer le bruit et d'identifier les véhicules bruyants (p. ex. couplage d'un sonomètre et cinémomètre) ;
- à équiper la police routière de tels équipements pour ses missions de contrôle du bruit routier (équipement des véhicules et comportement des conducteurs) ;
- à mener des campagnes régulières de contrôle des véhicules bruyants, ainsi que des comportements routiers qui engendrent des nuisances pour la population ;
- à sanctionner de façon exemplaire les personnes qui occasionnent ces nuisances ;
- à assurer des contrôles réguliers sur les tronçons bruyants signalés par la population.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le bruit est la deuxième source de nuisance environnementale, juste derrière la pollution atmosphérique<sup>1</sup>. A Genève, 60% de la population souffre de l'excès de bruit. L'exposition permanente aux bruits, notamment aux abords des grands axes, augmente de 15 à 20% les risques pour la santé. Cette exposition provoque une nuisance continue de jour et des réactions de réveil la nuit. Cela peut favoriser le développement de pathologies graves, telles que les maladies cardiovasculaires et le diabète<sup>2</sup>. Les conséquences de cette pollution sonore se chiffrent à près de 2 milliards de francs par an en Suisse<sup>3</sup>.

Nous avons toutes et tous, un jour ou l'autre, parfois tous les jours, été importunés voire réveillés par des véhicules bien trop bruyants. Un seul individu, de par son comportement, sa façon de conduire ou encore l'équipement de son véhicule, peut réveiller sur son trajet plusieurs centaines de personnes.

Il est grand temps de mettre fin à ces incivilités qui pourrissent les nuits de nombreux de nos concitoyens et concitoyennes. Il ne sert en effet à rien d'assainir le bruit routier avec des revêtements phonoabsorbants, qui modèrent uniquement le bruit de roulement des véhicules, sans intervenir sur le bruit issu du comportement de certain-e-s.

Malheureusement, aujourd'hui, la police routière genevoise n'est pas équipée pour constater et enregistrer valablement, puis sanctionner, ce type de comportements routiers.

Il ne semble pas encore exister de matériel spécifique à ce type de contrôle. Toutefois, avec les compétences locales dont nous disposons (SABRA<sup>4</sup>, HEPIA<sup>5</sup> et autres), il devrait être possible de développer un système portable qui puisse aider de nombreuses collectivités publiques, qui

---

<sup>1</sup> <https://pages.rts.ch/emissions/temps-present/9146044-le-bruit-qui-rend-fou.html#9146046>

<sup>2</sup> <https://www.rts.ch/info/sciences-tech/8718809-le-bruit-du-traffic-augmente-le-risque-de-maladies-cardiovasculaires.html>

<sup>3</sup> <https://www.24heures.ch/suisse/La-Suisse-doit-mieux-lutter-contre-le-bruit-lieu-au-traffic/story/11450120>

<sup>4</sup> <http://ge.ch/bruit/>

<sup>5</sup> <http://hepia.hesge.ch/fr/nc/accueil/>

sont confrontées à ce type d'incivilités, à sanctionner convenablement les véhicules bruyants.

Afin de mieux protéger la population des nombreuses incivilités routières qui produisent de la pollution sonore, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter cette motion et de la renvoyer au Conseil d'Etat.